

**Plan de Prévention des Risques de la Dordogne Lotoise**  
**Compte-rendu des réunions publiques**

**Date et lieux :** 28 juin 2022, Salle Du Bellay, Souillac, de 18h à 20h

**Ordre du jour :** Présentation de la crue de référence retenue et des cartes des aléas

**Nombre de personnes présentes :** 29

**Personnes présentes en tribune :**

- ▶ Jean-Pascal Lebreton, DDT du Lot
- ▶ Jaime De Almeida, DDT du Lot
- ▶ Irène Lescure, BRLI
- ▶ ?????, EDF
- ▶ Kyvan Farzami, Aire Publique
- ▶ Louise Geffroy, Aire Publique

**Déroulé de la réunion :**

- Accueil des participants avec un exercice brise-glace sous la forme d'un mur d'expression... : Pour vous, le risque d'inondation c'est...
- Introduction
- Qu'est-ce qu'un PPRI ?
- Définition de la crue de référence
- Présentation de la cartographie des aléas
- Introduction sur les enjeux
- Conclusion

La réunion était ponctuée de temps de questions-réponses entre les personnes qui participaient et les intervenantes et les intervenants.

**Les contributions en bref :**

Les questions et remarques ont principalement portées sur :

- Le PPRI en lui-même et son élaboration
- La crue de référence et les études qui ont été réalisé
- La nouvelle cartographie des aléas
- La gestion des risques et les aménagements de prévention possibles



### **Les contributions en détail :**

#### **Le mur d'expression :**

Le mur d'expression a permis de faire ressortir plusieurs tendances dans la perception des participantes et des participants sur le risque d'inondation.

- Tout le monde ne perçoit pas le risque de la même façon : certains le vivent et l'on déjà vécu récemment alors que d'autres ne l'ont jamais connu.
- Certains considèrent que ce risque existe et touche directement des personnes, il peut être apparenté à une catastrophe (mot qui revient deux fois), à un événement qui bouscule le quotidien et n'est pas agréable à vivre.
- Le territoire n'a pas connu de grandes inondations donc d'autres considèrent qu'il faut être attentif à ne pas créer de scénario catastrophe et trop restrictif.
- L'idée d'anticipation revient également à plusieurs reprises : le risque est possible, il faut donc s'en prévenir en réalisant des plans d'actions ou des plans de prévention des risques.
- Le risque inondation pose également la question de la gestion urbaine des territoires : comment vivre avec le risque et comment aménager en prenant ce risque en compte ?

#### **Questions relatives au PPRI :**

*Qui approuve le PPRI ?*

Il est approuvé par le préfet après l'enquête publique.

*Pourquoi n'existe-t-il pas un modèle interdépartemental qui prendrait en compte l'ensemble de la Dordogne, et pas seulement la partie située dans le Lot ?*

L'élaboration du PPRI est une compétence du préfet du département. Ce découpage peut effectivement créer des résultats qui ne sont pas toujours cohérents. Jusqu'en 2019, cette question de l'inscription dans un cadre réglementaire de la crue de référence n'existait pas, ce qui permet aujourd'hui d'homogénéiser les approches qui pouvaient être différentes d'un département à l'autre.

Des logiques de bassin existent pour construire des plans d'actions et de prévention. Néanmoins, en fonction des situations au sein de chaque territoire, de l'évolution des constructions et de la démographie, ces plans de prévention sont amenés à évoluer. Le préfet de département est le plus à même de décider, localement, s'il faut revoir ou non ces documents. A l'échelle d'un même département, au regard des enjeux et des priorités, le préfet peut être amené à réviser un PPR sur un territoire plutôt qu'un autre. En plus, si ce travail devait être couplé sur l'ensemble de la rivière

Dordogne, 486km, ce serait être très complexe à conduire, sans même parler de la modélisation hydraulique.

### **Questions sur la crue de références et les études réalisées :**

*Quel est le débit de la crue de référence et à quel endroit est-il calculé ?*

Le PPRI actuel est construit sur un débit de l'ordre de  $1850\text{m}^3/\text{s}$  à l'entrée du département du Lot. La crue de référence du nouveau PPRI sera de  $2170\text{m}^3/\text{s}$  à Beaulieu en amont et  $2550\text{m}^3/\text{s}$  à Souillac en aval.

*La rivière est un milieu vivant, dont la forme change. A quelle fréquence les études sont-elles réalisées ?*

L'évolution de la topographie a été analysée depuis le début du siècle, et effectivement, il y a eu des phases d'incision (enfoncement du lit de la rivière), des phases d'engrèvement (accumulation sédimentaire) et une évolution du lit de la Dordogne au fil des crues. L'étude a été réalisée en 2019. Concernant le PPRI, il n'y a pas de fréquence d'élaboration prescrite. L'idée est de déclencher une révision quand un nouvel élément de référence apparaît, c'est ce qui a motivé la révision du PPRI de la Dordogne Lotoise. L'évolution des textes réglementaires et l'évolution du contexte territorial sont également des motifs de révision. L'évolution du fond du lit est importante : par exemple le débit de l'ancienne crue de référence est largement inférieur au nouveau débit de référence et pourtant, en termes d'expansion de crue, les choses ne sont pas si différentes.



### **Questions relatives à la cartographie des aléas :**

*A quoi correspondent les différentes zones de la cartographie des aléas ?*

A partir du débit de référence, le modèle est déroulé pour définir la hauteur d'eau qui sera présente sur le territoire. En fonction de la hauteur présente, la zone est qualifiée en aléa très fort, fort ou modéré. L'aléa n'est pas calculé sur la variation des inondations.

### **Questions relatives à la gestion des risques :**

*Comment les habitants et les habitantes sont-ils avertis en cas de risques d'inondation ?*

Le PPRI a pour objectif que de nouveaux enjeux, c'est-à-dire des personnes, des constructions et plus globalement des activités humaines, ne viennent pas s'installer dans les zones les plus exposées. Sur la gestion de crise, une chaîne existe pour prévenir un certain nombre d'acteurs. Le système de prévision pour les crues de la Dordogne est situé à Bordeaux et effectue une surveillance continue. Ils ont pour mission de lancer une vigilance, notamment consultable sur Vigicrue, un site accessible au

public. Le Préfet peut activer le centre opérationnel départemental et mobiliser des moyens particuliers s'il faut notamment évacuer des personnes.

*Des travaux d'aménagements préventifs sont-ils réalisés pour éviter les inondations ?*

Sur la Dordogne, un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) existe pour définir des actions portées par l'Etat et les collectivités. Ces actions comprennent à la fois des travaux d'aménagement, mais aussi des actions de sensibilisation à la culture du risque, la mise en place de système d'alerte locaux. Des travaux ont été réalisés pour améliorer l'écoulement de l'eau, notamment en cas de crue, mais en général, les travaux ne permettent pas de protéger contre des crues majeures. Un des principes de gestion fluviale, c'est aussi que la rivière gère la rivière, sauf en cas de situation exceptionnelle. Les interventions sont donc limitées.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est élaboré par les maires : il détermine pour tous les événements majeurs, les mesures qui vont être mise en œuvre par le maire sur sa commune.

*Des exercices de mise en situation sont-ils organisés ?*

Les exercices de mise en situation sur le territoire sont pilotés par la préfecture et se déroulent assez régulièrement. Le préfet organise entre cinq et six exercices par an sur des situations diversifiées. Les exercices ont pour objectif de mettre en situation la chaîne de commandement.